



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 03 avril 2024 à 11 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal

Présents :

M. BUONO David, Mme DONNEN Marie-Claire, M. GORENDS Roger, Mme LEGUILLETTE Mariette, Mme MANGEOT Sylvie, M. MANGEOT Didier, Mme THIL Yolande

Procuration(s) :

M. DUDEK Eric donne pouvoir à M. MANGEOT Didier

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BITSCH Lauryn, M. DUDEK Eric, M. HENRY David

Secrétaire de séance : Mme MANGEOT Sylvie

Président de séance : M. BUONO David

1 - Compte de gestion 2023.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte administratif 2023.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Claire Donnén vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	215 130,79
	Réalisé :	43 468,94
	Reste à réaliser :	149 327,40
Recettes	Prévu :	358 858,74
	Réalisé :	14 520,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	223 600,00
	Réalisé :	164 201,50
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	383 882,27
	Réalisé :	199 975,76
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 28 948,94
Fonctionnement :	35 774,26
Résultat global :	6 825,32

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : Mme DONNEN Marie-Claire, M. GORENDS Roger, Mme LEGUILLETTE Mariette, M. MANGEOT Didier, Mme MANGEOT Sylvie, Mme THIL Yolande, M. DUDEK Eric (représenté par M. MANGEOT Didier)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. BUONO David

3 - Affectation des résultats 2023.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. David BUONO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 pour la commune et pour le budget assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	RESULTAT CA 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RAR 2023	SOLDES DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	335 858.74 €	- 28 948.94 €	149 327.40 €	-149 327.40 €	306 909.80 €
FONCT	208 346.67 €	35 774.26 €			244 120.93 €

- un excédent de fonctionnement de :	35 774,26 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	35 774,26 €
- un déficit d'investissement de :	28 948,94 €
- un déficit des restes à réaliser de :	149 327,40 €
Soit un besoin de financement de :	178 276,34 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	35 774,26 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	244 120,93 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	306 909,80 €
---	---------------------

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Taux des taxes foncières 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide du maintien des taux de 2023 en 2024, à savoir :

TFB :	148 000 x 26,07 % =	38 584 €
TFNB :	49 000 x 17,17 % =	8 413 €
TH :	1 700 x 9.51 % =	<u>162 €</u>
Total :		47 159 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Taux du service Assainissement 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide du maintien des taux d'assainissement de 2023 en 2024, à savoir :

- Branchement : 85 €
- Eaux usées : 3.30 € / m3
- Modernisation des réseaux : 0.233 € / m3

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BUONO David vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses : **531 427,40 € (dont 149 327.40 de RAR)**

Recettes : **531 427,40 €**

Fonctionnement :

Dépenses : **323 724,82 €**

Recettes : **404 292.52 €**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Approbation du dernier PV.

Le Maire propose au conseil municipal de valider le procès-verbal de la réunion du dernier conseil.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Sylvie Mangeot, Secrétaire de séance



Fait à OLLEY
Le Maire,

